

3.2.1 - Efficacité de la présence des gardes sur une réserve naturelle marine

SITE : RESERVE NATURELLE DES BOUCHES DE BONIFACIO, 80 000 HECTARES, REGION CORSE	
<p>Acteurs impliqués</p> <p>Gardes commissionnés de la réserve.</p> <p>Contexte</p> <p>Certaines zones à fort intérêt patrimonial de la réserve sont réglementées plus fortement : la pêche de plaisance est limitée à certains engins et la chasse sous-marine est interdite. Les autres pratiques d'activités sportives et touristiques de nature sont autorisées dans le respect du milieu naturel. Seuls quelques îlots ont un accès (débarquement) restreint, voire interdit.</p> <p>Démarche</p> <p>La présence des gardes de la réserve est le moyen le plus efficace pour toucher tous les publics. Bien qu'intervenant aussi sur des opérations d'entretien du milieu, ils consacrent une grande partie de leur temps à la surveillance et à l'information. Cette surveillance est assurée à des heures irrégulières, en fonction de la saison et des impératifs géographiques et météorologiques. Les usagers de la réserve ont ainsi l'impression que les gardes peuvent être présents à tout moment.</p>	<p>Moyens mis en oeuvre</p> <p>Sur les 12 000 hectares à intérêt patrimonial fort, quinze gardes organisés en trois équipes se partagent la surveillance. Les chefs de secteur organisent les tournées grâce à un accord souple, tacite, reposant sur la confiance entre l'équipe de terrain et les encadrants. Lors des fortes fréquentations estivales, la présence est ainsi renforcée. Elle est moindre en hiver lorsque la fréquentation est réduite et que le temps est susceptible d'empêcher toutes sorties en mer. Les horaires sont volontairement irréguliers.</p> <p>Bilan</p> <p>Grâce à des comptages scientifiques sur les populations d'animaux marins, il a été prouvé que la biomasse animale est supérieure dans les zones protégées (jusqu'à quatre fois pour les poissons) par rapport aux autres zones, plus vastes, ouvertes à la pêche de plaisance et à la chasse sous-marine. La forte présence des gardes sur le terrain permet aux sites de rester ouverts et accessibles au public, sans préjudice pour la nature. Cette présence, visible et dissuasive, permet ainsi de concilier l'accueil du public avec les objectifs de préservation de la biodiversité.</p>

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB